



## Règlement de candidature au Club des 300 femmes dirigeantes

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a pris l'engagement d'identifier, valoriser et accompagner un nombre important de femmes d'ici la fin de l'Olympiade 2021-2025 afin qu'elles puissent accéder à des postes à responsabilité, notamment au sein du Mouvement sportif.

Dans ce cadre, le CNOSF a mis en place un programme dénommé « le Club des 300 femmes dirigeantes », et a décidé en 2022, d'accompagner 100 femmes, notamment via des sessions d'accompagnement e-learning et/ou en distanciel, un coaching personnalisé, et des temps de rassemblement et de mise en réseau, dispensés en langue française.

### Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de l'appel à candidature au Club des 300 femmes dirigeantes, mis en place par le CNOSF.

### Article 2 – Conditions de participation

Le présent appel à candidature s'adresse exclusivement aux femmes ayant eu une expérience significative dans le secteur du sport, en tant que pratiquante, encadrante, bénévole (rôle événementiel ou dirigeant), ou encore salariée (ci-après l' « Expérience sportive »).

### Article 3 – Modalités de participation

L'appel à candidature et le présent règlement sont disponibles sur le site internet du CNOSF franceolympique.com et relayés par les fédérations, les CROS, CDOS, CTOS, ainsi que sur les réseaux sociaux du CNOSF depuis le lundi 25 avril 2022.

Dans ce cadre, la candidature devra être soumise avant le 3 juin 2022 à minuit, via le formulaire disponible au lien ci-après : <https://eu.jotform.com/220953918919368>

Toute candidature déposée après ce délai sera considérée comme irrecevable.

Le dossier de candidature, soumis intégralement via le formulaire en ligne, doit impérativement comprendre :

- Le formulaire de candidature ;
- Le projet d'engagement dans le Mouvement sportif ;
- Une description de l'Expérience sportive.

### Article 4 – Modalités et critères de sélection des candidates

La sélection sera réalisée par un Comité technique, composé d'acteurs du mouvement sportif et de la mixité : membres de la commission mixité du CNOSF, membres de fédérations, acteurs de la société civile, partenaires institutionnels.

Cette sélection sera réalisée selon les critères suivants :

- Le projet d'engagement dans le Mouvement sportif ;
- L'Expérience sportive ;
- La disponibilité pour le programme complet d'accompagnement, de septembre 2022 à juin 2023, intégrant deux réunions en présentiel (dont les dates seront ultérieurement communiquées).

Le Comité technique de sélection s'engage à ne discriminer aucune candidature pour des motifs liés à l'expression (tous niveaux acceptés), et fera également ses meilleurs efforts pour valoriser la mixité des âges, des trajectoires personnelles et professionnelles.

100 candidates seront admises au maximum.

#### Article 5 – Interlocuteurs et interlocutrices

Pour toute question ou demande de conseil sur les projets possibles dans le cadre de cet appel à candidature, vous pouvez contacter :

Le Pôle Grandes Causes Nationales du Comité National  
Olympique et Sportif Français (CNOSF)  
Courriel : [gcn@cnosf.org](mailto:gcn@cnosf.org)

#### Article 6 – Responsabilité

Le CNOSF ne saurait être mis en cause en cas de perte de dossier ou de dysfonctionnement quel qu'il soit. Le CNOSF ne serait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- en cas de dysfonctionnement du réseau internet qui empêcherait l'envoi du dossier de candidature ;
- en cas de défaillance technique, logistique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de candidater.

#### Article 7 – Modification du règlement

Le CNOSF se réserve le droit de modifier le présent règlement, sans que celui-ci ne soit tenu responsable de quelque manière que ce soit.

#### Article 8 – Données personnelles

En remplissant le dossier de candidature, vous acceptez que les informations recueillies fassent l'objet d'un traitement automatisé par le CNOSF en vue de son examen.

En effet, des données personnelles sont collectées par le CNOSF, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17 modifiée. Ce traitement est mis en œuvre sur la base de votre consentement, exprimé par la soumission des informations renseignées au sein de votre dossier de candidature.

Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CNOSF, responsable du traitement. Ce traitement est destiné à permettre l'examen de votre candidature. Elles seront conservées durant trois ans.

Vos données pourront être communiquées aux Fédérations membres du CNOSF. Vos données personnelles ne feront toutefois, l'objet d'aucun usage commercial.

Vous bénéficiez concernant vos données, du droit d'être informé de la collecte et du traitement, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de vos données en cas d'informations

incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement ainsi que du droit à la récupération de vos données. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF – 1, avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13 ou par courriel à [dpo@cnosf.org](mailto:dpo@cnosf.org).

#### Article 9 – Confidentialité

Le Comité technique de sélection ainsi que les éventuels salariés du CNOSF qui auraient connaissance des dossiers de candidatures s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles, secrets de fabrique ou secrets commerciaux des candidates et à ne pas utiliser ces informations et secrets à d'autres fins que celles concernant le présent règlement. Sera considérée comme confidentielle, toute information obtenue auprès de la candidate et ne se trouvant pas dans le domaine public.

#### Article 10 - Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application et à l'interprétation du règlement sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris.

*Le présent règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, à l'adresse suivante CNOSF /- [gcn@cnosf.org](mailto:gcn@cnosf.org) 1, avenue Pierre de Coubertin 75013 PARIS.*